

## TÉLÉPHONIE

# L'antenne-relais pointée du doigt par l'expert

« Il est tout à fait possible que l'antenne-relais soit responsable d'interférences avec les volets électriques du couple Hilaire ».

C'est en tout cas la conclusion de Serge Sargentini de l'ONG spécialisée dans les questions environnementales "Next-up" qui vient de venir de son propre chef, faire des relevés de mesures au niveau de l'antenne-relais située sur le château d'eau quartier Saint-Pierre ainsi que dans plusieurs pièces de la maison de ce couple bollénois.

Les Hilaire, qui habitent dans le quartier des collines de Barry à moins d'une centaine de mètres de l'antenne voient en effet, parfois, leurs volets s'ouvrir et se fermer tout seuls.



Bollène : Mesure de rayonnement sous les fermetures des garages

### De possibles interférences en cas de fort trafic"

Ce "phénomène" dont nous avons fait part dans nos colonnes (notre édition du 17 octobre) avait fait réagir France-Télécom/Orange, propriétaire de l'antenne. Deux techniciens radio avaient été envoyés par l'opérateur le 22 octobre afin d'effectuer des vérifications. S'ils n'avaient pu identifier le facteur responsable des interférences, ils avaient affirmé qu'il était presque improbable que l'antenne soit responsable des brouillages.

Pour Serge Sargentini, qui s'appuie sur ses propres mesures (« non agréées mais faites avec les mêmes appareils ») comme il le précise, l'hypothèse de l'antenne est plus que probable.

« La valeur moyenne du champ électromagnétique relevée chez les Hilaire s'élève à 2,1 volts/mètre non extrapolée. Soit à 2,8 si on l'extrapole, **ce qui est légèrement inférieur à la valeur d'immunité<sup>1</sup>** qui est de 3 V/mètre. Il est donc tout à fait envisageable que cette valeur puisse être dépassée, dans des conditions de fort trafic et de pics de communications, **ce qui peut générer les dysfonctionnements constatés** », conclut le responsable.

L'hypothèse d'autres volets électriques ou d'une installation domestique d'un voisin très proche pouvant aussi être à l'origine de ces perturbations ne peut néanmoins être complètement écartée. « Il faudrait qu'ils soient à moins d'une quarantaine de mètres » précise juste l'expert.

<sup>1</sup> Tous les appareils sont soumis à la conformité et au marquage CE.

Cette obligation légale garantit une immunité aux champs électromagnétiques rayonnés de 3 V/m valeur crête en environnement résidentiel ceci afin d'éviter des dysfonctionnements.